

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU

TRAVAL

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

(ISAS:

12-9-77

DECRET N° 77/477/MJT/DGT/DCGPCE/4/3/5

portant intégration et nomination de Monsieur LOUNTELADIO Thomas dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Contributions Directes et Enregistrement).

-----oo0oo-----  
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

D.F.:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la revocation des fonctionnaires;  
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;  
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
(/u le Décret 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret 62/426 du 29 Décembre 1962;  
(/u le Décret 74/229 du 10 Juin 1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômes des Grandes écoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;  
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement Ministre du Plan;  
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;  
(/u la Lettre n° 3085/MF du 16/8/1977 du Ministre des Finances.

DECREE :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions du décret 71/247 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur LOUNTELADIO Thomas, né vers 1942 à Kimbala, titulaire du Doctorat de spécialité 3<sup>e</sup> cycle de Sciences Économiques en Fiscalité et économie Financière obtenu à l'Université de Paris (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Contributions Directes et Enregistrement) et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts de 2<sup>e</sup> échelon stagiaire - indice 890.

ARTICLE 2°:- Conformément aux dispositions du décret 74/229 du 10 Juillet 1974, susvisé, l'intéressé titulaire du Doctorat de spécialité 3° cycle de Sciences économiques en Fiscalité et économie Financière qui bénéficie d'une bonification de 2° échelon, est reclassé au 4° échelon stagiaire indice 1.110.

ARTICLE 3°:- Monsieur LOUNTELADIO Thomas est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Deuxième Vice President du Comité Militaire du Parti, BRAZZAVILLE, LE 12 Septembre 1977  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

Le Ministre de la Justice et du Travail,

COMMANDANT Louis SYLVAIN-GOMA

Alphonse MOUSSOU-POUATI

Le Ministre des Finances en mission,  
le Ministre Délégué auprès du  
Premier Ministre, chargé du Plan

AMPLIATIONS:-

--JORPC.....1  
-DET/DCGPCE....3  
-DGT/BST.....1  
-D.F.....3  
-C.F.....1  
-MF.....1  
-INTERESSE....1  
-DOSSIER.....3  
-SGCM/BC.....2  
-D.Impôts.....2

F. B I T L